DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VAL-DES-PRES (05100)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PLU arrêté le

Le Maire



Le Maire



SARL Alpicité – 14 rue Caffe – 05200 EMBRUN Tel : 04.92.46.51.80 / Mob : 06.88.26.82.09 Mail : <u>nicolas.breuillot28@gmail.com</u>



Caroline GUIGNIER
MONTECO
90 chemin du réservoir
04260 ALLOS
Tel: 04.92.83.81.36
mail: cguignier@monteco.fr
www.monteco.fr







Préambule4
ORIENTATION 1 : Renforcer l'activité économique touristique communale
ORIENTATION 2 : Maîtriser le développement démographique dans une logique de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain pour garantir une vie à l'année
ORIENTATION 3 : Prioriser le développement urbain en préservant l'identité montagnarde de la commune 11





Préambule

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présente le projet communal pour la douzaine d'années à venir. Il est le document cadre du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise :

lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

«Le projet d'aménagement et de développement durables définit : 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale de la Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et l'étalement de lutte contre urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales,





ORIENTATION 1 : Renforcer l'activité économique touristique communale

OBJECTIFS

Développer un projet touristique interconnecté en entrée de vallée, vitrine du territoire et lieu de convergence des déplacements

ACTIONS

- Améliorer les circulations à l'échelle de la Clarée en développant une capacité de stationnement adaptée
- Développer un projet de Maison de Pays afin de valoriser les patrimoines (bâti, naturel, culinaire, ...) des vallées
- Développer les liaisons avec les différents pôles de la vallée
- Créer un transport par câble permettant de relier La Vachette avec le domaine skiable de Montgenèvre jusqu'au Janus
- Créer une offre d'hébergements touristiques et saisonniers (700 lits) en lien avec cette infrastructure et la porte d'entrée de la Clarée
- Proposer un office du tourisme à l'entrée de la Vallée de la Clarée

Diversifier les activités touristiques et de loisirs

- Développer un domaine skiable au niveau du vallon de La Vachette
- Garantir l'évolution qualitative du camping du Rosier (espace aquatique, restauration, ...)
- Conforter le domaine de ski nordique
- Favoriser la pratique de la randonnée





- Mettre en place un stade biathlon en rive gauche au village ainsi qu'un stade d'activité ludique Nordique
- Valoriser les routes forestières en vue de la découverte par les Vélos Tous Chemins

Consolider les activités économiques de proximité

Favoriser l'implantation de commerces de proximité

Maintenir et développer les activités agricoles

- Protéger les espaces stratégiques des exploitations agricoles
- Favoriser le maintien des activités agricoles existantes et permettre leur diversification
- Renforcer le rôle de l'activité agricole dans l'économie touristique (agritourisme)
- Protéger les espaces agricoles sensibles

3



OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER UN PROJET TOURISTIQUE EN ENTRÉE DE VALLÉE INTERCONNECTÉ AVEC LA VALLÉE

COMMUNE DE VAL-DES-PRÉS - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ORIENTATION 1 : RENFORCER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE TOURISTIQUE COMMUNALE

P

DÉVELOPPER UN PROJET DE MAISON DE PAYS AFIN DE VALORISER LES PATRIMOINES (BÂTI, NATUREL, CULINAIRE, ...) DES VALLÉES

DÉVELOPPER UNE CAPACITÉ DE STATIONNEMENT ADAPITÉE À L'ÉCHELLE DE LA CLARÉE : ENVIRON 300 PLACES PUBLIQUES POUVANT ÉGALEMENT FAIRE OFFICE DE PARKING RELAIS

DÉVELOPPER LES LIAISONS AVEC LES DIFFÉRENTS PÔLES DE LA VALLÉE

CRÉER UNE OFFRE D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES ET SAISONNIERS (700 LITS) EN LIEN AVEC CETTE INFRASTRUCTURE ET LA PORTE D'ENTRÉE DE LA CLARÉE CRÉER UNE REMONTÉE MÉCANIQUE PERMETIANT DE RELIER LA VACHETTE AVEC LE DOMAINE SKIABLE DE MONTGENÈVRE JUSQU'AU JANUS

PROPOSER UN OFFICE DU TOURISME À L'ENTRÉE DE LA VALLÉE DE LA CLARÉE

OBJECTIF 2 : DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

GARANTIR L'ÉVOLUTION QUALITATIVE DU CAMPING DU ROSIER (ÉVOLUTION EN 3 ÉTOILES, MISE EN PLACE D'UN POINT D'EAU, D'UN RESTAURANI...) AMÉNAGER UN DOMAINE SKIABLE AU NIVEAU DU VALLON DE LA VACHETTE

METTRE EN PLACE UN STADE BIATHLON EN RIVE DROITE AU VILLAGE AINSI QU'UN STADE D'ACTIVITÉ LUDIQUE NORDIQUE

FAVORISER LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE

CONFORTER LE DOMAINE DE SKI NORDIQUE

OBJECTIF 4: MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AGRICOLES PROTÉGER LES ESPACES STRATÉGIQUES DES EXPLOITATIONS

AGRICOLES

PROTÉGER LES ESPACES AGRICOLES SENSIBLES

FAVORISER LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS AGRICOLES EXISTANTES ET PERMETTRE LEUR DIVERSIFICATION Aloicité Secretary of the second 5 MONIECO 90 ch. du réservoir -04260 ALLOS Tel : 04.92.83.81.36 / 06.12.61.35.47 Mail : contact@monteco.fr DOMAINE SYNERGIE ENTRE LES POLES VALLEENS







ORIENTATION 2 : Maîtriser le développement démographique dans une logique de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain pour garantir une vie à l'année

OBJECTIFS

ACTIONS

Maîtriser le développement démographique

- Limiter la population communale à une centaine d'habitants permanents supplémentaires d'ici une dizaine d'années
- Pérenniser l'accueil des populations résidentes
- Accueillir une population jeune, notamment pour maintenir les équipements scolaires

Offrir un logement pour tous

- Créer une cinquantaine de logements d'ici 10 ans
- Diversifier l'offre de logement et les formes urbaines
- Rénover certains bâtiments communaux (ancienne école de la Vachette, les Arcades, ...) en une dizaine de logements sociaux

Lutter contre l'étalement urbain et modérer la consommation d'espace

- Limiter la consommation d'espace à moins de 5 ha sur la décennie à venir
- Imposer une densité minimale de 20 logt/ha sur le village et 250 lits/ha sur les opérations touristiques
- Combler prioritairement les dents creuses
- Favoriser le renouvellement urbain





Développer les services et équipements publics

- Péhabiliter le centre Elan en assurant sa protection contre les risques naturels pour y implanter notamment des équipements et services publics, salle d'exposition, salle de conférence, salle multi activités, la mairie, les services techniques...
- Développer les infrastructures numériques en lien avec le Schéma de Développement Numérique des Hautes-Alpes (développement d'un nouveau Nœud de Raccordement d'Abonnés et son fibrage sur la commune)
- Favoriser le développement des Energies Renouvelables sur la commune (pico-centrale, projet de chaufferie, borne de rechargement électrique)
- Assurer la quantité et la qualité de la ressource (protection des captages)





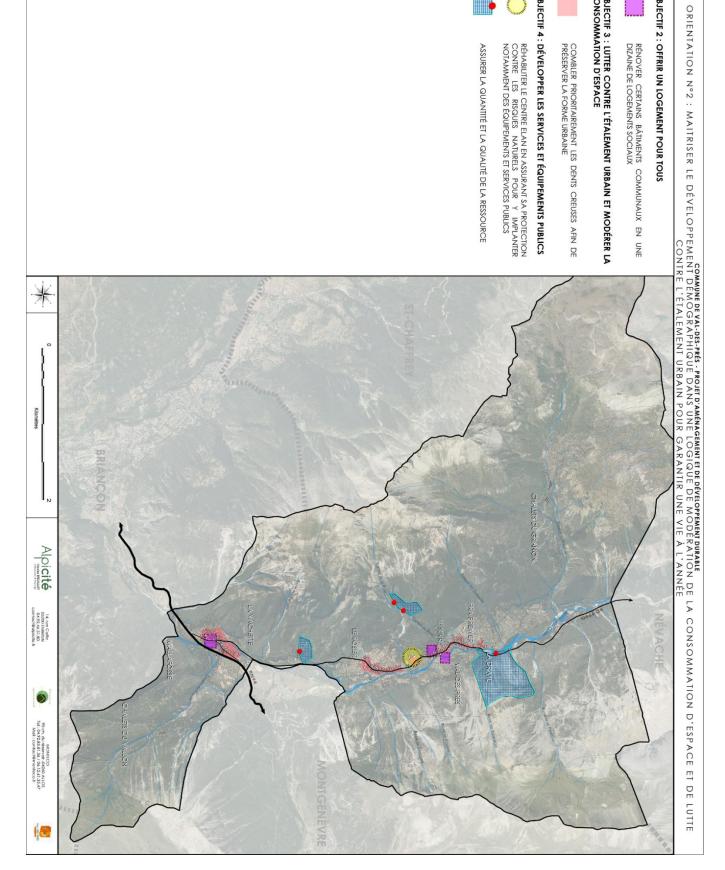
OBJECTIF 2: OFFRIR UN LOGEMENT POUR TOUS

OBJECTIF 3 : LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN ET MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACE RÉNOVER CERTAINS BÂTIMENTS COMMUNAUX EN UNE DIZAINE DE LOGEMENTS SOCIAUX

COMBLER PRIORITAIREMENT LES DENTS CREUSES AFIN DE PRÉSERVER LA FORME URBAINE

OBJECTIF 4 : DÉVELOPPER LES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

RÉHABILITER LE CENTRE ELAN EN ASSURANT SA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS POUR Y IMPLANTER NOTAMMENT DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS ASSURER LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE









ORIENTATION 3 : Prioriser le développement urbain en préservant l'identité montagnarde de la commune

OBJECTIFS

ACTIONS

Développer prioritairement l'urbanisation sur l'entrée de la vallée

- Renforcer l'urbanisation sur le secteur de la Vachette en lien avec sa proximité avec Briançon et le projet touristique
- Affirmer sa position de porte d'entrée de vallée

Préserver et maintenir les caractéristiques urbaines et architecturales des autres villages

- Modérer le développement au Rosier et sur le chef-lieu
- Préserver les formes urbaines bâties
- Protéger les éléments de patrimoines architecturaux remarquables
- Assurer la préservation des éléments bâtis protégés
- Veiller au maintien de l'architecture de montagne
- Valoriser le patrimoine bâti au travers des circuits culturels et des panneaux informatifs
- Protéger les principales perspectives vers le grand paysage et les monuments historiques
- Protéger les chalets d'alpage du Vallon, du Granon et du Dormillouse



Protéger le site naturel de la vallée de la Clarée

Protéger et mettre en valeur le site classé

Améliorer la qualité des espaces publics

- Développer des espaces publics sur les différents villages
- Permettre l'émergence d'une centralité à l'échelle de la commune (centre Elan)
- Mettre en place un plan d'alignement afin d'optimiser l'espace public
- Sécuriser les déplacements doux notamment au niveau des zones accidentogènes
- Permettre un stationnement sécurisé, délimité et adapté aux villages

Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques

- Protéger les zones de montagnes autour de la zone de conservation de la Clarée
- Protéger les milieux naturels et les continuités écologiques, notamment au niveau de Tête Noire
- Permettre une gestion raisonnée et durable de la forêt de la Clarée conformément au plan d'aménagement forestier
- Protéger les ripisylves autour de la Clarée et des zones humides
- Traiter efficacement les eaux pluviales



PLAN LOCAL D'URBANISME de VAL-DES-PRES - PADD

OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER PRIORITAIREMENT L'URBANISATION SUR L'ENTRÉE DE LA VALLÉE

RENFORCER L'URBANISATION SUR LE SECTEUR DE LA VACHETTE EN LIEN AVEC SA PROXIMITÉ AVEC BRIANÇON ET LE PROJET TOURISTIQUE

OBJECTIF 2 : PRÉSERVER ET MAINTENIR LES CARACTÉRISTIQUES URBAINES ET ARCHITECTURALES DES AUTRES VILLAGES AFFIRMER SA POSITION DE PORTE D'ENTRÉE DE VALLÉE LES ÉLÉMENTS DE

OBJECTIF 3 : PROTÉGER LE SITE NATUREL DE LA VALLÉE DE LA CLARÉE PROTÉGER LES CHALETS D'ALPAGE DU VALLON, DU GRANON ET DU DORMILLOUSE ARCHITECTURAUX REMARQUABLES ASSURER LA PRÉSERVATION DES ÉLÉMENTS BÂTIS PROTÉGÉES

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE SITE CLASSÉ

OBJECTIF 4 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS OBJECTIF 5 : PRÉSERVER LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES PERMETTRE L'ÉMERGENCE D'UNE CENTRALITÉ À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE (CENTRE ELAN)

PROTÉGER LES RIPISYLVES AUTOUR DE LA CLARÉE ET DES ZONES HUMIDES PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, NOTAMMENT AU NIVEAU DE TÊTE NOIRE

